Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203160-20251217-2512DM1EAU-DE

Délibération n° / 2025

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi dix-sept décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : LE DANTEC Xavier, TACHON Jean-Christophe, BRIERE Claude, BELLOEIL Clémence, QUERE Guy, MENGUY Elodie, LE LAY Jean-Luc LE PALUD Julien, LE BRIS Bertrand.*

***ABSENTE EXCUSEE** : LE FLOHIC Virginie,*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : BELLOEIL Clémence.*

****

OBJET : Décision Modificative 1 EAU 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits au chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour la somme de 22 000 € (articles 673 : annulation titre sur exercice antérieure).

Cette augmentation de dépenses sera financée par une diminution des dépenses l'article 023 : virement à la section d'investissement donc diminution des recettes d'investissement au 021 et diminution en dépenses d'investissement au chapitre 23, soit :

- *+ 22 000 € au compte 673 - chapitre 67 en dépenses de fonctionnement*
- *- 22 000 € au compte 023 - chapitre 023 en dépenses de fonctionnement*
- *- 22 000 € au compte 021 – chapitre 021 en recettes d'investissement*
- *- 22 000 € au compte 2315 – chapitre 23 en dépenses d'investissement*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

***DECIDE** de procéder comme proposé ci-dessus, à savoir :*

- *+ 22 000 € au compte 673 - chapitre 67 en dépenses de fonctionnement*
- *- 22 000 € au compte 023 - chapitre 023 en dépenses de fonctionnement*
- *- 22 000 € au compte 021 – chapitre 021 en recettes d'investissement*
- *- 22 000 € au compte 2315 – chapitre 23 en dépenses d'investissement*

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

